



# A Paris, arrêts maladie en série à la circulation routière

Près de 150 policiers ont déposé des arrêts. Ils dénoncent des conditions de travail épuisantes

**A** mouvement de fronde inédit, riposte inédite. La direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la Préfecture de police de Paris a convoqué lundi 27 septembre vingt-trois fonctionnaires du service des compagnies centrales de circulation (SCCC) dans les locaux de la médecine du travail après une série d'arrêts maladie qui paralyse cette unité depuis la fin de la semaine précédente. Fait encore plus surprenant, ces derniers ont été acheminés au service de médecine statuaire par l'administration, dans des fourgons siglés – «*comme des voyous emballés sur la voie publique*», se plaint l'un d'eux. Lundi, la Préfecture de police indiquait que, «*comme l'administration en a le droit et la pratique habituellement*», elle avait simplement convoqué «*une vingtaine de fonctionnaires*» afin de faire procéder au contrôle de la régularité de leurs arrêts pour maladie – une initiative considérée comme une «*provocation*» par les intéressés.

L'épisode vient offrir un point d'orgue à une situation qui s'envenime depuis le vendredi 24, date à laquelle une première salve d'ar-

rêts maladie avait été déposée par des fonctionnaires «*épuisés, sous pression constante de la hiérarchie et proches du burn-out*» d'après l'un des policiers du service. Dès le lendemain, plusieurs dizaines d'autres suivaient, pour atteindre au cours du week-end près de la moitié des effectifs de ce service, soit 150 policiers environ en comptant ceux qui se trouvaient déjà arrêtés. Dans certaines des quatre compagnies, le mouvement touche quasiment la moitié des personnels.

## «Astreinte sans indemnités»

Peu connu du grand public, le SCCC est chargé de fluidifier la circulation dans la capitale, en assurant en particulier les «*jalonements*» des cortèges officiels, déplacements ministériels et les manifestations organisés à Paris. Ses fonctionnaires, reconnaissables aux bandes fluorescentes de leur pantalon d'uniforme, sont aussi responsables du contrôle routier intra-muros, procèdent aux contrôles de vitesse et d'alcoolémie. «*Notre service est essentiel au quotidien des habitants*, note un policier, *mais il est considéré comme*

**De 650 en 2013, le service est passé à 350 fonctionnaires, alors que ses missions se sont multipliées**

*peu prestigieux. Ce manque de considération, le non-respect de notre vie privée et le mépris de certains de nos supérieurs ont fait craquer des dizaines de collègues.*»

Au-delà du mouvement d'humeur de ces derniers jours, la situation au sein du SCCC se dégrade depuis des mois, sur fond de tensions liées à la baisse des effectifs. De 650 en 2013 environ, le service est tombé à 350 fonctionnaires, alors que ses missions se sont multipliées. La contestation se noue surtout autour de l'épineuse question des cycles horaires, qui empoisonne de longue date les relations entre les policiers et leur hiérarchie. Parce que le système actuellement en vigueur ne permettrait qu'un week-end de repos

toutes les six semaines, les fonctionnaires du SCCC attendaient beaucoup d'un comité technique initialement prévu le 6 octobre, au cours duquel devait être abordée l'hypothèse d'un changement de cycle, avec des vacances plus longues en contrepartie de jours de repos permettant une vie de famille plus sereine.

Mais cette échéance a été reportée sine die par l'administration, avivant une sourde colère qu'aggravait depuis plusieurs mois un management jugé «*brutal*», un recours de la hiérarchie à de fréquents décalages d'horaires et une profusion de «*télégrammes de restriction*» – neuf depuis le mois de juillet – enjoignant aux policiers de se tenir à disposition de leur unité en cas de besoin, y compris sur leurs jours de repos. «*Une pratique qui constitue une manière déguisée de placer des fonctionnaires sous astreinte sans indemnités*», estime Angelo Bruno, délégué du syndicat SGP-Unité police FO. La Préfecture de police, elle, se borne à indiquer que «*la réglementation européenne du temps de travail impose des modifications des cycles horaires; au sein de*

*la police nationale, certains d'entre eux ne sont plus conformes et doivent évoluer d'ici à 2022*», raison pour laquelle une phase de «*dialogue avait été engagée avec les organisations syndicales*».

Si le mécontentement des policiers du SCCC se concentre sur le changement de cycle horaire, d'autres éléments ont contribué à rendre délétère l'ambiance au sein de ce service, comme la «*coutume*» des «*départs anticipés*» au profit de certains fonctionnaires, qui avaient pris l'habitude de regagner leur domicile bien avant la fin de leur service, sans motif valable et sans que leurs heures d'absence soient décomptées de leur temps de travail.

Il y a plusieurs mois, pour avoir alerté sa hiérarchie sur des cas de dérives et de libertés prises avec le règlement, un fonctionnaire ayant fait état de son «*malaise profond*» s'était vu privé de son arme de service par crainte d'un éventuel suicide. Avant d'être affecté à un poste où il bénéficiait d'un accès libre à plusieurs centaines de pistolets automatiques conservés dans l'armurerie. ■

ANTOINE ALBERTINI

